

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Projet de 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Par délibération du 25 septembre 2023, le Conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez a prescrit la 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 juin 2015 qui, a fait l'objet de deux modifications simplifiées, d'une modification et d'une 3^{ème} modification simplifiée respectivement approuvées les 17 avril 2018, 14 janvier 2021, 4 janvier 2022, 27 mars 2023.

Le projet de 4^{ème} modification simplifiée du PLU a pour objectif d'autoriser sur la zone d'activités classée Uy1, des activités industrielles non strictement originelles afin de faciliter la reconversion économique de la plateforme industrielle anciennement occupée par la Société YARA.

Ce projet de modification simplifiée a fait l'objet d'un avis conforme valant dispense d'actualisation d'évaluation environnementale selon décision de l'autorité environnementale en date du 20 décembre 2023.

La mise à disposition au public du dossier de projet de 4^{ème} modification simplifiée se déroulera du lundi 5 février 2024 à partir de 9H30 au mardi 5 mars 2024 jusqu'à 18H00 inclus.

Le dossier pourra être consulté :

- Sous format papier, en mairie de Pardies, sise 7 rue Henri IV – 64150 PARDIES, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 18h00.
- Sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et de la mairie de Pardies (www.pardies.fr), accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat Mairie (05.59.60.16.71) ou de la CC Lacq-Orthez à Mourenx au 05.59.60.73.50.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra formuler ses observations sur le projet de 4^{ème} modification simplifiée :

- en les consignant directement sur un registre dédié tenu en mairie
- en les adressant par voie postale à la commune à l'adresse suivante : Mairie de Pardies – 7 rue Henri IV – 64150 PARDIES
- en les transmettant par voie électronique à la commune, via l'adresse électronique suivante : contact@mairie-pardies.fr

A l'issue de cette mise à disposition au public, et conformément au transfert de compétence planification urbaine, le Conseil communautaire en tirera le bilan. Après analyse et éventuelle prise en compte des avis des personnes publiques dites associées et des observations du public, le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de la communauté de communes Lacq-Orthez.